

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Séance du 3 juin 2020

L'an deux mille vingt, le 3 juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Auger Saint-Vincent, légalement convoqués se sont réunis dans la salle de leurs délibérations. La séance était publique.

### **Présents :**

F.Dalongeville, L. Desmet, V. Joly, S. Derriche, J-P Nuyttens, , Laurence Cohen-Carraud, C. Herbain, Y.Herbain, A.Mierlot, F.Mommelé, G.Kersemaker, N.Lemoine, P.Lamoureux, P.Daoust, M-M Frizon, P. Lamoureux.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28/05/2020**

**Secrétaire de séance : Céline Herbain**

### **1/Délibération relative aux délégations consenties au Maire et aux adjoints par le conseil municipal avec date d'effet au 03/06/2020**

Le maire donne lecture de certaines délégations que le conseil peut accorder au maire et aux adjoints de façon à faciliter le fonctionnement et la gouvernance de la commune. Au préalable, Fabrice Dalongeville rappelle que le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Délibération concernant la délégation de compétences et de signatures aux adjoints et à la secrétaire

- Les documents comptables et les éléments d'état civil.

Délibération du conseil au maire pour des attributions :

- Le conseil autorise le maire à engager des poursuites en cas de litiges comptables (demande de la trésorerie).
- D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.
- Le conseil autorise le maire à signer les marchés publics tels que prévu par le conseil municipal et inscrit dans le budget.
- De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au à de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- D'accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par la franchise des contrats.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité. Avec 15 Voix pour.**

**2/Délibération concernant la délégation de compétences et de signatures aux adjoints et à la secrétaire avec date d'effet au 03/06/2020.**

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir habiliter les adjoints et la secrétaire à signer les différents documents :

- 1-Correspondances courantes relevant des attributions de la direction (recrutement, formation gestion administrative du personnel)
- 2-Documents comptables concernant le budget communal, à l'exception des réquisitions de paiement ;
- 3-Actes de gestion du personnel (arrêtés, décisions, attestations certifications, etc...)
- 4-Actes relatifs à la formation du personnel ;
- 5-Actes relatifs à la gestion des dossiers sociaux du personnel ;
- 6-Ampliations, copies et extraits conformes, d'arrêtés et de décisions concernant les matières relevant des attributions de la Direction

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité avec 15 Voix pour.**

**3/Délibération fixant la rémunération des élus**

Mr le Maire explique qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur les indemnités allouées au Maire et aux adjoints. Après explications du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres le versement d'une indemnité de fonction à Mr DALONGEVILLE Fabrice, Maire ; indemnité fixée par l'article 2123-23-1 du CGCT, calculée sur la base de 40.3% de l'indice brut 1027 de la fonction publique territoriale. Il décide également le versement d'une indemnité de fonction d'adjoint à Yannick Herbain et Gérard Kersemacker indemnité fixée par l'article 2123-23 du CGCT, calculée sur la base de l'indice du Maire (10.7% de l'indice 1027). Le versement de ces indemnités se fera chaque mois à partir du 01/06/2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité avec 15 Voix pour.**

**4/Organisation et commissions**

Le maire présente le mode de fonctionnement du conseil. Celui-ci a été défini pour les grandes lignes avec les adjoints. Ces derniers auront en charge les principales commissions municipales. Il peut être amendé et modifié en fonction des remarques des conseillers municipaux. Après présentation et discussion, l'organisation du conseil municipal est arrêtée comme suit :

**Maire, Fabrice Dalongeville :**

Le maire est membre de fait de toutes les commissions.

**Le Maire :** Budget/Financement/Fiscalité

**1<sup>er</sup> adjoint, Yannick Herbain :** Infrastructures (Voirie, bâtiments municipaux, Travaux)

**2<sup>d</sup> adjoint, Gérard Kersemacker :** Urbanisme/Administration/Sécurité(Demande de travaux, Urbanisme, PLU, Scot)

## Commissions

### **1. Budget/Financement/Fiscalité**

Fabrice Dalongeville, Gérard Kersemaker, Nadine Lemoine, JP Nuyttens.

### **2. Infrastructure (voierie, bâtiments municipaux)**

Yannick Herbain, Fabrice Dalongeville, Pascal Daoust, Laurent Desmet.

### **3. Urbanisme/Administration/Sécurité**

F.Dalongeville, L. Desmet, V. Joly, S. Derriche, J-P Nuyttens, , Laurence Cohen-Carraud, C. Herbain, Y.Herbain, A.Mierlot, F.Mommelé, G.Kersemaker, N.Lemoine, P.Lamoureux, P.Daoust, M-M Frizon, P. Lamoureux.

### **4. Affaires scolaires/Jeunesse**

Fabrice Dalongeville, Sabrina Derriche, Marie-Martine Frizon, Pascal Daoust.

### **5. Actions sociales (CCAS, etc...)**

Fabrice Dalongeville, Sabrina Derriche, Jean-Paul Nuyttens, Céline Herbain, Marie-Martine Frizon.

### **6. Commission de préfiguration du Centre Communal d'Action Citoyenne.**

Le maire propose de préfigurer à titre expérimental dans une commission spéciale la création d'un Centre Communal d'Action Citoyenne. A terme, un CCAC pourrait être un établissement public administré par un conseil d'administration présidé par le maire de la commune et par un citoyen volontaire (il peut être tiré au sort). Il a pour mission d'animer une action générale autour de la citoyenneté, du savoir, de l'environnement et de la santé au sein de la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il s'inspire dans la forme et l'organisation du CCAS. 4 grandes thématiques proposées et qui peuvent évoluer au fur et à mesure de l'expérimentation :

La citoyenneté : Il favorise l'éducation citoyenne et aide les citoyens à pleinement bénéficier de leurs droits;

Le savoir : S'inscrire dans la perspective de l'émancipation des individus, une nouvelle individuation. Le numérique comme pharmakon (virus et remède);

L'environnement et la santé

L'animation des activités citoyennes : favoriser les actions d'intérêt général de type « Journée citoyenne », « café citoyen », etc. Journées de l'environnement, de la santé, etc.

**La commission CCAC regroupe :**

#### **Environnement (Eau, Développement durable, Santé...)**

Fabrice Dalongeville, Laurence Cohen-Carraud, Pascal Daoust, Marie-Martine Frizon

#### **Cadre de vie (Journée citoyenne, fleurissement ...)**

Yannick Herbain, Céline Herbain, Gérard Kersemacker, Fabrice Dalongeville

#### **Commerce local (Boulangerie, foodtrucks, autres...)**

Fabrice Dalongeville, Alain Mierlot.

#### **Sécurité (voisins vigilants, circulation...)**

Yannick Herbain, Gérard Kersemacker, Frédéric Mommelé, Laurent Desmet

#### **Culture et événement (café citoyen, vie associative, actions culturelles, éducation populaires..)**

Gerard Kersemacker, Nadine Lemoine, Sabrina Derriche, Céline Herbain, Marie-Martine Frizon, Pascal Daoust. Laurence Cohen-Carraud.

#### **7. Communication (journal, site et relations extérieures)**

Fabrice Dalongeville, Pascal Daoust.

#### **8. Commission d'appel d'offres/Autres commissions et représentations**

Fabrice Dalongeville, Yannick Herbain, Gerard Kersemacker

#### **9. Liste électorale**

Véronique joly, Laurent Desmet, Laurence Cohen-Carraud

#### **10. Association foncière**

J-P Nuyttens, Laurent Desmet, Frédéric Mommelé

#### **11. Commission Fiscalité locale**

Fabrice Dalongeville, Véronique Joly, Laurent Desmet, Gérard Kersemacker, Patrick Lamoureux.

### **Autres commissions et représentations extérieures**

#### **Sivos**

Titulaire : Fabrice Dalongeville

Suppléant : Véronique Joly

Titulaire : Sabrina Derriche

Suppléant : Marie-Martine Frizon

#### **Communauté de communes**

Titulaire : Fabrice Dalongeville

Suppléant : Gérard Kersemacker

#### **SIAP (Syndicat des eaux)**

Titulaire : Fabrice Dalongeville

Suppléant : Laurence Cohen-Carraud

Titulaire : Laurent Desmet

Suppléant : Jean-Paul Nuyttens

#### **Sezeo**

Titulaire : Fabrice Dalongeville

Suppléant : Gérard Kersemacker

Titulaire : Yannick Herbain

Suppléant : Alain Mierlot

#### **Adico**

Titulaire : Véronique Joly

Suppléant : Fabrice Dalongeville

Titulaire : Nadine Lemoine

Suppléant : Céline Herbain

#### **CAUE**

Titulaire : Véronique Joly

Suppléant : Fabrice Dalongeville

#### **CNAS**

Titulaire : Fabrice Dalongeville

#### **EPFLO**

Titulaire : Fabrice Dalongeville

Suppléant : Nadine Lemoine

### **5/Questions diverses**

Nadine Lemoine demande à être informée des réunions des diverses commissions. Une alerte sera faite à chacun. Le maire propose qu'un envoi soit fait chaque mardi en matinée.

JP. Nuyttens demande que le Conseil soit informé lors des cambriolages pour éviter les mauvaises informations.

Laurent Desmet fait remarquer qu'une lumière ne fonctionne plus sur Chaumont.

Fabrice Dalongeville annonce que Orange est sur la commune pour installation de la fibre.

L'école reprend demain avec 25 demandes sur les deux classes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h10.

Le Maire,  
F.DALONGEVILLE

Le secrétaire

Les conseillers municipaux